



# Pour la libération de Jean-Marc Rouillan

Collectif « Ne laissons pas faire ! » - septembre 2010

« Je fais partie d'une histoire commencée bien avant celle d'A.D., celle de la lutte des classes, celle de l'engagement pour libérer les exploités. Dans cette histoire, il y a déjà eu des défaites et des reculs. Les exploités et les opprimés surent repartir à l'assaut du ciel. C'est une composante du discours de l'idéologie dominante que de faire croire à l'éternité de son pouvoir. » Joëlle Aubron

## Assez d'acharnement !

Arrêté en février 1987 avec ses camarades d'Action directe, Jean-Marc Rouillan a terminé depuis 2005 la peine de sûreté de 18 ans attachée à sa condamnation par un tribunal d'exception. En 2008, il obtient enfin un aménagement de peine qui sera révoqué après dix mois de semi-liberté étroitement contrôlée. En octobre de la même année, il est remis en prison à temps complet par la justice « antiterroriste » qui a fabriqué de toutes pièces un **prétexte pour perpétuer une peine déjà accomplie**. Il a suffi d'une interprétation fallacieuse de quelques mots prononcés lors d'une interview pour refermer une porte brièvement ouverte.

En novembre 2009, Jean-Marc Rouillan dépose une nouvelle demande de libération. En février dernier, en raison de dispositions contenues dans la loi sécuritaire de juillet 2008 sur la rétention de sûreté, dite loi Dati, il subit comme tous les condamnés à une longue peine un transfert au CNO (Centre national d'observation devenu aujourd'hui CNE, Centre national d'évaluation) à la maison d'arrêt de Fresnes. Il y sera soumis pendant six semaines à une évaluation de sa « dangerosité » par plusieurs « experts » : un nouveau moyen que s'est donné l'État pour tenter de **psychiatriser les actes de ses opposants politiques**.

En cette fin d'été, alors que les « vacances judiciaires » sont maintenant terminées, Jean-Marc Rouillan attend encore, enfermé dans une cellule de la prison de Muret, que soit fixée la date d'audience pour l'examen de sa demande de libération.

Bientôt deux ans de prison de plus depuis octobre 2008, des mois peut-être encore qui s'ajoutent aux années et aux années d'enfermement pendant lesquelles, longtemps à l'isolement, Jean-Marc Rouillan a résisté à l'anéantissement carcéral. En le maintenant dans cette incertitude, le pouvoir politique continue-t-il à faire pression sur le militant pour obtenir de lui **une repentance, un reniement que la loi française actuelle n'exige en rien ?**

Ce que l'on nomme la justice de classe est une réalité. Il y a ceux qui participent de près ou de loin à l'élaboration des lois qui seront appliquées à d'autres... mais surtout pas à eux-mêmes. Pour cette justice de classe qui poursuit de sa vindicte le « terroriste » Jean-Marc Rouillan, celui-ci reste dangereux. Mais nous savons bien que ce qui nous menace, ce sont les **lois liberticides et xénophobes** dictées par un gouvernement aux ordres de la bourgeoisie et approuvées par le Parlement, lois qui visent en premier lieu les travailleurs, la jeunesse populaire, les sans-papiers, la population nomade..., tous ceux que les classes dominantes exploitent et oppriment, tous ceux que l'État pourchasse quand ils s'opposent à l'ordre établi.

### Liberté pour Jean-Marc Rouillan !

**Nathalie Ménigon** est en liberté conditionnelle pour cinq ans depuis août 2008.

**Georges Cipriani** est en semi-liberté pendant un an depuis avril 2010.

**Joëlle Aubron** avait obtenu une suspension de peine en juin 2004, pour être soignée d'un cancer développé en prison. Elle décéda en mars 2006, après avoir consacré ses dernières forces à la lutte pour la libération de ses camarades.

### Contre la réaction : de la résistance à l'offensive

En cette rentrée 2010, le gouvernement poursuit et accentue sa politique réactionnaire : mesures discriminatoires envers les Gens du voyage, xénophobie d'État contre les Roms et les sans-papiers, répression frappant les jeunes des quartiers et les grévistes, casse des services publics (santé, éducation, transports...) contre-réforme des retraites...

Le racisme, le nationalisme, le renforcement du contrôle policier sont de vieilles méthodes employées par les classes dominantes pour diviser le peuple et l'empêcher de s'unir pour défendre ses intérêts communs.

Mais leurs avancées sont faites de nos reculs : depuis une trentaine d'années, la résistance face aux politiques de régression sociale n'a pas été capable de les enrayer. Le monde du travail a peu à peu cédé du terrain, et ses conquêtes d'antan ont été reprises par une bourgeoisie revancharde.

Face aux attaques du patronat et de son Etat, face au recul des libertés publiques, la légitime révolte des travailleurs et du peuple aura à affronter la répression.

Dans les prisons où leur engagement les a conduits, les militants révolutionnaires affrontent cette même répression et refusent de renier leur identité politique.

C'est l'unité offensive de toutes nos luttes qui permettra d'abattre demain ce système barbare, qui engendre la misère et la guerre. ☪

Collectif « Ne laissons pas faire ! »

Site : <http://nlpf.samizdat.net> - Courriel : [nlpf@samizdat.net](mailto:nlpf@samizdat.net)